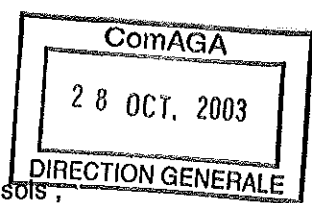
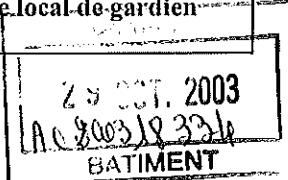


PRESCRIPTIONS RELATIVES A UNE
DECLARATION DE TRAVAUX
EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PRONONCEES PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		référence dossier :
Déposée le 03/10/2003	Complétée le 20/10/2003	N° DT1613803U0036
Par : Demeurant à :	COMAGA 25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME	Surfaces hors-oeuvre : brute : 18 m ² nette : 18 m ²
Représenté par : Pour :	M LE PRESIDENT un bâtiment modulaire à usage de local de gardien	Destinations : Bâtiment modulaire / gardien
Sur un terrain sis à :	Les Voutes	

MONSIEUR LE MAIRE :

Vu la déclaration de travaux susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422-1 et suivants, R 422-1 et suivants,
Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 24 juillet 1997.
Modifié le 29/03/2001 et notamment le règlement de la zone UX ;
VU les articles R 123.1 à R 123.36 du Code de l'Urbanisme relatifs aux plans d'occupation des sols ;
VU l'article R.111.21 du code de l'urbanisme relatif à l'aspect des constructions ;



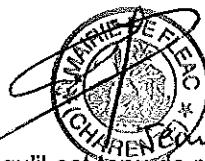
-----D E C I D E -----

Les travaux tels que décrits dans le dossier de déclaration peuvent être exécutés.

A FLEAC, le 23 OCT. 2003

LE MAIRE,

Handwritten signature
→ PJB



CHRISTIAN DUMERGUE

L'attention du bénéficiaire du présent arrêté est attirée sur le fait qu'il est tenu de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 05/02/2002 et de l'arrêté municipal relatifs à la lutte contre les termites ou autres insectes xylophages.

La présente décision est transmise à la Direction Départementale de l'Équipement pour établissement de statistiques.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensevelissement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
- **AFFICHAGE** : Dès la date à partir de laquelle les travaux peuvent être exécutés, la mention de la notification des prescriptions doit être affichée sur le terrain par les soins du déclarant, de manière visible de l'extérieur, pendant au moins deux mois et pendant toute la durée du chantier, si celle-ci est supérieure à deux mois. Elle est également affichée en mairie pendant deux mois.
- **VALIDITE** : La décision est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.
- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



N° 10073 * 01

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE DÉBUT POSSIBLE DES TRAVAUX

DATE DÉPÔT

DPT

COMMUNE ANNÉE

N° DOSSIER

0310103 | D.T. | 026 | 138 | 0310036

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

DÉCLARATION DE TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION DE CLÔTURE

1. DÉCLARANT			
NOM, PRÉNOMS, ou DÉNOMINATION COMAGA		NOM D'USAGE (le cas échéant)	TÉLÉPHONE
PERSONNE MORALE (nom du REPRÉSENTANT LÉGAL ou STATUTAIRE)			
ADRESSE (numéro et voie) 25 Bd Boston Bey		COMPLÈMENT D'ADRESSE	
CODE POSTAL 16023		LOCALITÉ DE DESTINATION ANGOULEME	
2. TERRAIN			
21. DÉSIGNATION DU TERRAIN			
ADRESSE DU TERRAIN (numéro, voie ou lieu-dit, commune, code postal et bureau distributeur) LES VOUTES 16730 FLEAC		NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN (s'il est autre que le déclarant)	
22. CADASTRE			
INDIQUER LA OU LES SECTIONS CADASTRALES ET, POUR CHAQUE SECTION, LE OU LES NUMÉROS DES PARCELLES AH - M3. M. 107			SUPERFICIE TOTALE DE LA OU DES PARCELLES CONSTITUANT LA PROPRIÉTÉ
23. SITUATION JURIDIQUE DU TERRAIN			
Le terrain est-il situé dans un LOTISSEMENT ?		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
NOM DU LOTISSEMENT OU DU LOTISSEUR			
3. PROJET			
31. ANTERIORITÉ ÉVENTUELLE			
Si le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration de travaux ou d'une demande de permis de construire, indiquer ci-dessous son numéro		Si le terrain a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme, indiquer ci-dessous sa date et son numéro	
32. NATURE DES TRAVAUX			
321. <input type="checkbox"/>	MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE	FAÇADE <input type="checkbox"/>	RAVALEMENT <input type="checkbox"/>
322. <input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION NE CRÉANT PAS DE SURFACE DE PLANCHER		
323. <input checked="" type="checkbox"/>	CONSTRUCTION CRÉANT UNE SURFACE HORS D'ŒUVRE BRUTE N'EXCÉDANT PAS 20 M ² SUR UN TERRAIN SUPPORTANT DÉJÀ UN BÂTIMENT (ou serre de moins de 4 m de hauteur et moins de 2 000 m ² de surface)		
324. <input checked="" type="checkbox"/>	CONSTRUCTION OU OUVRAGE TECHNIQUE LIÉ AU FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE PUBLIC		
325. <input type="checkbox"/>	TRAVAUX À EXÉCUTER SUR UN IMMEUBLE CLASSÉ AU TITRE DE LA LÉGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES		
326. <input type="checkbox"/>	HABITATION LÉGÈRE DE LOISIRS (HLL) N'EXCÉDANT PAS 36 M ²		
327. <input type="checkbox"/>	CLÔTURE		
		328. NATURE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETÉS (indiquer notamment la nature et la couleur des matériaux apparents) Implantation d'un bâtiment modulaire toiture bac acier galvanisé. Aspect extérieur en tôle galvanisée laquée grise de tous côtés. Bandeau bleu RAL 5010. Huissure et bardage vert RAL 6005.	
CADRE RÉSERVÉ à l'administration			
SUITE DONNÉE À LA DÉCLARATION			
<input type="checkbox"/> opposition			
<input type="checkbox"/> prescriptions (consultables en mairie)			
<input type="checkbox"/> sans opposition			
33. DENSITÉ DE LA CONSTRUCTION			
	Surfaces hors d'œuvre brutes (SHOB)	Surfaces déduites	Surfaces hors d'œuvre nettes (SHON)
BÂTIMENT(S) EXISTANT(S)	18,32 m²		
BÂTIMENT(S) À DÉMOLIR			
BÂTIMENT(S) À CRÉER	18,32 m²		
4. ENGAGEMENT DU DÉCLARANT			
Je soussigné, auteur de la présente déclaration : CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et M'ENGAGE à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application des articles L. 111-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L. 152-1 à L. 152-11).		NOM P/Le Président Le Vice-Président	DATE ET SIGNATURE 01.10.03
DEMANDE (FACULTATIVE) D'ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT			
Je demande que me soit délivré le ou les arrêtés d'alignement en application de l'article L. 112-1 du code de la construction et de l'habitation pour la ou les voies bordant le terrain désigné ci-dessus dans le cadre 2.		DATE ET SIGNATURE	

